



LE GALERIEEN

Février 2017

« Mensuel à périodicité variable de la section Solidaires Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques »

Au sommaire :

- *Le CTL du 17 février 2017.*
- *Le CHS / CT du 16 février 2017.*

Le CTL du 17 février 2017.

Cela arrive rarement, ce CTL était convoqué non pas à l'initiative de la Direction, mais à la demande de l'ensemble des Organisations Syndicales qui y siègent : devant l'inquiétude grandissante des nombreux agents de Pau concernés, en cascade, par la création du Centre De Contact (CDC) au 1^{er} septembre 2017, aux 2^{ème} et 3^{ème} étage de la rue Monpezat, les OS ont demandé la tenue rapide de ce CTL.

Notre déclaration liminaire :

Monsieur le Président,

Ce CTL se tient à la demande de l'ensemble des organisations syndicales qui y siègent, les restructurations et déménagements en cours ou à venir générant une inquiétude très forte chez les très nombreux agents qu'ils impactent.

En effet, les derniers CTL ou réunions diverses sont loin d'avoir levé leurs inquiétudes légitimes :

Ce que vous appelez « densification » constitue en fait une nouvelle dégradation des conditions de travail des agents.

Les diverses mesures d'installation, aménagement, nettoyage proposées ne sont pas au niveau des besoins réels constatés, et ce, à quelques jours des déménagements prévus.

Le caractère provisoire et à l'économie de certains aménagements, « limités au nécessaire dans l'attente des configurations définitives des services concernés », ajoute à l'inquiétude des agents, dans un contexte de déménagement quasi-permanent pour certains.

Pour Solidaires Finances Publiques, toutes les restructurations devraient être largement anticipées, exposées aux agents dans la plus grande concertation, avec le souci de leur garantir des conditions de travail dignes des missions qui leur sont confiées.

Déménagement imminent des 2 Services de Publicité Foncière de Pau :

Afin de libérer le 3^{ème} étage rue Monpezat pour le CDC, les 2 SPF de Pau s'installeront au rez-de-chaussée de l'immeuble, dans l'espace laissé libre par le déménagement récent du SIE de Pau Sud dans l'immeuble « rue d'Orléans ».

Nous avons souligné le problème du délai très court : le déménagement des SPF est prévu le 24 mars, dans quelques jours, alors que l'espace qui les recevra est dans un état déplorable, et que quelques travaux sont indispensables : outre un nettoyage approfondi de cet espace, il faudra supprimer 2 cloisons existantes et installer une nouvelle petite cloison ; il faudra installer des nouveaux radiateurs, l'isolation entre ce nouvel espace de travail et les locaux d'archives contigus étant inexistante ; il faudra installer des luminaires adaptés, la lumière extérieure étant insuffisante vu la configuration des locaux ;

L'espace disponible sera moins vaste que les anciens locaux des 2 SPF : là où travaillaient auparavant 16 agents, il faudra en caser 23 !! mais les « normes » nationales seront respectées, nous a-t-on assuré.....

2 bureaux individuels, affectés aux SPF, seront situés à l'opposé des espaces de travail des agents par rapport à l'accès du public et de l'accueil, ce qui pose un problème de liaisons.

Les accueils des SPF et de l'enregistrement (situé dans l'autre partie du rez-de-chaussés) resteront distincts, jusqu'au rapprochement SPF-Enregistrement, effectif au 1^{er} septembre 2017.

De plus, « *dans un contexte budgétaire très contraint, les travaux seront limités au nécessaire dans l'attente de la configuration définitive du SPF-Enregistrement puis des SPF fusionnés...* »

Les solutions floues et provisoires de la Direction ne sont pas de nature à lever les inquiétudes légitimes des agents des SPF appelés à déménager dans quelques jours !

Installation du SIE de Pau-Sud rue d'Orléans :

Le transfert, entre la rue Monpezat et la rue d'Orléans, a été effectué début février, hormis l'enregistrement, conservé au rez-de-chaussée Monpezat jusqu'à son rattachement aux SPF au 1^{er} septembre 2017.

Installation provisoire sans doute aussi, la fusion des 2 SIE de Pau-Nord et Pau-Sud étant envisagée à court ou moyen terme.....

Le « découpage » du service actuel en 2 endroit (SIE à Orléans et Enregistrement à Monpezat) pose, jusqu'au 1^{er} septembre, plusieurs problèmes, dont celui de la réception du public : Orléans est fermé le mercredi, mais pas Monpezat ! Et le renvoi des usagers qui se présentent toujours à Monpezat vers Orléans pose également des problèmes.

A noter que la mission de délivrance des « quitus automobiles » aux particuliers sera transférée, à compter du 1^{er} septembre 2017, des SPF au SIE au Pau-Nord, qui se verra attribuer une mission supplémentaire alors qu'il perdra encore un emploi en 2017 !!!

Implantation du Centre de Contact au 1^{er} septembre :

Les projets d'installation des agents, sur les 2 étages, nous ont été présentés. Le coût de cette implantation sera assumé par la Direction Générale.

Initialement, le Centre De Contact était appelé à assurer les réponses téléphoniques auprès des usagers des SIP, ainsi que diverses tâches de gestion des dossiers des particuliers, avec une compétence géographique couvrant 5 ou 6 départements. C'est le fonctionnement des 4 CDC déjà en place en France.

Avec la mise en place de la Retenue A la Source (RAS), les 2 nouveaux CDC implantés en 2017, Pau et Le Mans, se verront confier des missions uniquement liées à la RAS, avec une compétence nationale et non plus réduite. Ce n'est plus du tout la même chose, au niveau de la formation des agents notamment. Ajoutons que la mise en place de la RAS à compter du 01.01.2018 pourrait être remise en cause après les élections présidentielles et législatives, comme envisagé par plusieurs candidats, cela nous laisse dans la plus grande incertitude au regard du fonctionnement du futur CDC.....

De plus, il est à craindre que la Direction Générale argue de la situation de surnombre de notre direction dans la catégorie A pour lui faire supporter le financement d'une partie des 3 agents A prévus au CDC.....

Nous avons de nouveau évoqué le problème du « parking » pour l'ensemble des agents de Monpezat et d'Orléans, le parking « verdun » étant appelé à être payant dorénavant.

Les négociations entre la Direction et la ville de Pau pour obtenir la gratuité pour les agents de notre DDFIP semblent difficiles, tout au plus un tarif réduit de 1 ou 2 € par jour pourrait être obtenu, et dans ce cas, aucun engagement ferme de la Direction pour prendre en charge ce coût n'a été pris.

Quant à l'attribution des quelques places dont dispose la direction, elles seraient réservées en priorité aux agents du Centre de Contact, compte tenu en particulier des contraintes pour eux « d'horaires décalés », le reste étant attribué à d'autres agents selon des modalités à définir.....

Adaptation Structures Réseau....

Le Directeur nous a dévoilé le catalogue des restructurations qu'il a présentées à la centrale pour notre département, précisant que quelques restructurations seulement seraient mises en œuvre parmi celles figurant dans ce catalogue :

- dans le réseau comptable : fusion de la trésorerie de Thèze avec celle de Arzacq, de celle de Garlin avec celle d'Arzacq, de celle de Sauveterre avec celle de Salies, de celle de Ustaritz avec celle d'Hasparren (recouvrement transféré au SIP d'Anglet). transfert du recouvrement de la trésorerie de Lescar au SIP de Pau Nord. Transfert du recouvrement des amendes de la trésorerie municipale de Bayonne à la trésorerie d'Anglet.

Suppression des trésoreries de Tardets et de Saint Etienne de Baigorry.

Dans la filière fiscale : fusion des SIP de Bayonne et d'Anglet, des SIE de Bayonne et d'Anglet, des SIE de Pau-Sud et de Pau-Nord, des 2 SPF de Pau.

Dans ce catalogue de restructurations, les prioritaires seraient les suivantes :

fusion des SIE et SIP de Bayonne et d'Anglet, fusion de la trésorerie Ustaritz avec trésorerie Hasparren / SIP Anglet.

Fusion trésorerie Sauveterre avec celle de Salies.

Fusion trésorerie Garlin avec celle de Arzacq.

Fusion trésorerie Thèze avec celle de Arzacq.

Ces projets de restructurations ne constituent pas de vraies surprises, mais nous devons nous préparer à lutter contre le démantèlement de nos services à travers les restructurations prévues dès le 1^{er} janvier 2018, après la pause électorale..

Projet de note de service sur le déploiement de l'application MEMO dans notre direction.

Nous avons relaté, dans notre dernier « galérien », l'opposition des acteurs du contrôle fiscal à la nouvelle application MEMO, ainsi que la pétition très largement signée par les vérificateurs, à l'initiative de Solidaires Finances Publiques 64 CGT Finances Publiques 64 ;

Le directeur nous a soumis le projet de note de service sur le déploiement de MEMO ;

Quelques remarques des vérificateurs ont bien été prises en compte, notamment sur le caractère facultatif de certaines rubriques à remplir, jugées trop lourdes ou superflues.

Entretien professionnel.

Mais le sujet principal de mécontentement demeure, à savoir l'obligation de servir MEMO « au fil de l'eau », dans une rubrique « points d'étape et synthèse », à chaque étape du déroulement de la vérification, c'est à dire lors de chaque intervention sur place, avec échange « à distance » avec le chef de brigade !!

Nous avons réaffirmé la détermination des vérificateurs, leurs craintes de voir se déliter la relation de confiance indispensable entre le vérificateur et son chef de brigade, et le danger de voir s'instaurer un suivi tatillon, chronophage et inutile de leurs investigations.

Le directeur a paru sensible à nos arguments et a proposé de laisser au vérificateur le choix de servir MEMO « au fil de l'eau » ou en fin de vérification concernant le suivi des « axes », à l'image de ce qui est fait actuellement avec la « fiche de synthèse ». Cette disposition constituerait un réel progrès par rapport à la présentation initiale de l'application MEMO....

médiation sociale

Un point a été fait sur l'intervention du service de médiation sociale de la Direction Générale pour tenter d'apporter des solutions au problème rencontré à la trésorerie de Lescar.

En attendant les effets de cette médiation, nous avons évoqué les autres situations de tensions rencontrées sur d'autres services de notre direction : quelles que soient les solutions préconisées, une amélioration des relations de travail entre les agents passe inévitablement par un renforcement des effectifs qui permette à chacun d'accomplir sereinement sa mission de service public.

Les restructurations envisagées dans notre direction et la poursuite des suppressions d'emplois qui les accompagneront inévitablement laissent craindre une multiplication des situations de tension que nous vivons aujourd'hui dans de nombreux services !!



Les entretiens professionnels se déroulent actuellement.

Notre supplément au numéro 1080 de notre journal national « l'unité » de janvier 2017 comporte toutes les informations utiles sur cet entretien, son boycott, son déroulement si vous y participez, les voies de recours en révision de son compte-rendu, que vous y participiez ou pas....

N'hésitez pas à solliciter votre correspondant local de Solidaires Finances Publiques pour toute information nécessaire, ainsi que vos élus en CAP Locales en cas de recours en révision....

Le CHS/CT du 16 février 2017.

Un CHS-CT spécial mise en place Centre de Contact (CDC) et les conséquences sur les services qui doivent déménager, s'est tenu la veille du CTL demandé.

Il est obligatoirement consulté pour tout projet important modifiant les conditions de travail et impactant la santé et la sécurité des agents. Après la présentation de ces nouvelles restructurations, sur le principe, la direction part pour tout prendre en compte au niveau coût des travaux avec l'aide de la centrale et du CHS-CT. L'installation du CDC est assumé par la direction générale et les travaux commencerait mi-avril. Les 2 SPFde PAU ne seraient pas si inquiet si les « gros » travaux de rénovation étaient terminés avant leur installation le 24 mars 2017 à cause de l'état des lieux.

L'inspecteur de Santé et Sécurité a présenté le bilan de l'ensemble des travaux à effectuer au vu des besoins des services des SPF et de l'Enregistrement. Il a évoqué la circulaire ciblant à 12 m² l'espace de travail pour chaque agent même si la prise en compte est relative.

Parmi les propositions, une cloison vitrée sur allège pleine sera montée et une cloison sera supprimée. Les travaux de peinture, le nettoyage intégral ainsi que la verrière sont prévus. Le CHS-CT propose une dépense pour la DDFIP de 4500 € pour des stores, de 5000 € pour les sols et voir devis pour les luminaires (éclairage aux normes).

